cinémathèque suisse
archives nationales du film
nationales filmarchiv
archivio nazionale del film
archiv naziunal dal film
national film archive

Cinéma Capitole – Conditions générales d'entrée

13.02.2025

1. Acceptation des conditions

En accédant au cinéma et en achetant un billet, vous acceptez les présentes conditions générales d'entrée. Ces conditions sont applicables à toute personne entrant dans les locaux du cinéma, qu'elles soient spectateurs·trice·s, invité·e·s, client·e·s, participant·e·s ou toute autre personne présente dans le bâtiment. Tout refus de ces conditions est un motif valable pour exiger la sortie immédiate du bâtiment par le personnel.

Nous nous réservons le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'intervention des autorités compétentes, pour assurer la sécurité, le respect et le bien-être des usagères et usagers de nos locaux.

En accédant à nos installations, vous vous engagez à respecter ces règles et à agir de manière respectueuse envers toutes les personnes présentes.

2. Interdiction de fumer

L'interdiction de fumer doit être strictement respectée. Tout manquement entraîne une amende de deux cents cinquante (250.-) francs suisses et une dénonciation aux autorités. Cela vaut également pour les e-cigarettes, les appareils à fumer, etc.

3. Comportements des usagères et usagers

L'accès à nos installations est soumis au respect des lois en vigueur en Suisse et des principes de dignité humaine, de respect et de tolérance. Afin de garantir un environnement sûr et respectueux pour toutes et tous, il est strictement interdit de se livrer à tout comportement susceptible de nuire à la paix sociale, à l'intégrité physique ou morale des autres personnes présentes dans nos locaux.

Les comportements prohibés incluent, mais ne se limitent pas à :

a) **Propos haineux et discriminatoires** : Toute forme de discours incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination fondée sur la race, l'ethnie, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, le genre, le handicap ou toute autre caractéristique protégée par la loi est strictement interdite.

b) **Racisme, xénophobie et toute forme de discrimination** : Les propos ou actions discriminatoires à l'encontre d'individus ou de groupes en raison de leur origine

ethnique, leur appartenance religieuse, leur orientation sexuelle, leur genre ou tout autre motif constitutif d'une discrimination illégale en vertu du droit suisse sont prohibés.

c) **Violence verbale ou physique** : Toute forme d'agression verbale ou physique, ainsi que les menaces ou intimidations, sont interdites.

d) **Harcèlement** : Toute forme de harcèlement, qu'il soit moral, sexuel ou psychologique, est proscrite. Le harcèlement d'autrui, sous quelque forme que ce soit, sera immédiatement sanctionné.

Toute personne qui contrevient à ces règles pourra être expulsé immédiatement du bâtiment et se voir refuser l'accès à nos installations à l'avenir. En outre, les auteurs de comportements prohibés s'exposent à des poursuites judiciaires conformément à la législation suisse, notamment en matière de discrimination et d'incitation à la haine.

4. Accès aux espaces publics

- Les animaux ne sont pas autorisés dans le bâtiment, à l'exception des chiens d'assistance au handicap.
- L'accès aux espaces d'accueil du Capitole (hall d'entrée, espace café, boutique, sanitaires) est autorisé pendant les heures d'exploitation du bâtiment, sauf indication contraire du personnel du cinéma.
- Tout autre espace d'accueil n'est accessible que sur indication du personnel, en fonction de la programmation du jour.
- L'accès aux salles de projection n'est autorisé que sur présentation d'un billet valable, pour la séance à venir et dans la salle spécifiée.
- Les salles sont accessibles au plus tard 15 minutes avant le début de chaque séance, sous réserve.

5. Billets

- Les billets sont valables uniquement pour la séance spécifiée, sous réserve d'un changement de salle.
- Les échanges ou remboursements de billets se réfèrent aux règles spécifiées dans les conditions générales de vente.
- Les billets doivent être conservés pendant toute la durée de la séance et seront présentés à la demande du personnel.
- Les billets électroniques doivent être scannés et les billets physiques déchirés à l'entrée de la salle pour en valider l'accès. Pour tout autre tarif que le tarif plein, un justificatif valable devra également être fourni, à l'exception des billets pris avec une carte 10 ou 20 entrées ainsi que l'abonnement annuel.
- Toute personne ayant accédé à une séance sans billet valable sera dénoncée aux autorités et devra payer une amende de deux cents (200.-) francs suisses.

6. Arrivée et retards

- Le cinéma recommande d'arriver au moins 15 minutes avant le début de la séance.
- Le personnel du cinéma se réserve le droit de refuser l'entrée en salle dès le début de la projection, pour des raisons de confort, de sécurité des personnes ou tout autre motif.
- L'entrée en salle n'est plus autorisée 15 minutes après le début de la séance.

7. Comportement pendant les séances

- Il est interdit de perturber la projection en parlant, en utilisant des téléphones portables ou tout autre dispositif bruyant ou lumineux.
- Le cinéma se réserve le droit de refuser l'entrée ou d'expulser toute personne dont le comportement est jugé inapproprié, sans remboursement du billet.

8. Interdiction d'enregistrement

- L'enregistrement des films projetés en salle est strictement interdit. Cela vaut également pour l'enregistrement de tout ou partie des sons et/ou des images diffusés lors de la séance. Toute violation de cette règle entraînera l'expulsion immédiate du cinéma et un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes.

9. Sécurité et objets personnels

- Des contrôles de sécurité peuvent être effectués à l'entrée pour garantir la sécurité des spectatrices et spectateurs. Il est interdit d'entrer avec des objets dangereux et prohibés, des armes ou tout objet susceptible de nuire à la sécurité. Les objets illicites, tels que des armes, des drogues ou autres, seront remis aux autorités compétentes avec dénonciation de la personne détentrice.
- Le cinéma n'est pas responsable des objets personnels perdus ou volés dans ses locaux. Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur sans surveillance.
- Les objets trouvés seront conservés au Café & billetterie du cinéma pendant une durée de 10 jours.

10. Accessibilité et assistance

- Le cinéma met en place des équipements et des dispositifs d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Veuillez contacter le cinéma à l'avance pour toute demande particulière.
- Si vous avez besoin d'assistance spécifique, merci de vous adresser au personnel du cinéma avant la projection.

11. Poussettes et véhicules

- Les poussettes et appareils d'assistance aux personnes à mobilité réduite sont autorisés dans l'enceinte du cinéma, mais doivent être stationnés dans les salles uniquement, sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR), si disponibles. Les poussettes ne peuvent en aucun cas être laissées dans les allées, les couloirs ou les espaces de circulation.
- Il est strictement interdit d'entrer dans le bâtiment avec des véhicules, tels que des trottinettes, trottinettes électriques, skateboards, rollers ou tout autre moyen de transport personnel, fauteuils roulants exclus. Ces objets doivent être laissés hors du bâtiment et ne pas en gêner les accès.

12. Modifications et annulations de séance

- Le cinéma se réserve le droit d'annuler ou de modifier les horaires des séances en cas de force majeure ou pour toute autre raison technique. Dans ce cas, un remboursement ou un échange de billet pourra être proposé.

13. Vidéosurveillance

- La vidéosurveillance du bâtiment est établie dans le strict respect des lois suisses en vigueur, en particulier de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) et de l'Ordonnance sur la vidéosurveillance (OVS), ainsi que des principes énoncés par le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). La vidéosurveillance dans le bâtiment a pour but exclusif de garantir la sécurité des lieux, la protection des biens, ainsi que la prévention et la détection d'infractions.
- Conformément à la législation, toute personne entrant dans le bâtiment est informée de l'existence de la vidéosurveillance par le biais de panneaux clairement visibles à l'entrée.
- Les images enregistrées par les caméras de vidéosurveillance sont collectées uniquement dans le cadre de la finalité de sécurité définie ci-dessus. Les enregistrements sont conservés pendant une durée maximale de 90 jours. Passé ce délai, les images sont automatiquement supprimées, sauf si elles sont nécessaires pour une procédure en cours (par exemple, dans le cadre d'une enquête policière ou d'une procédure judiciaire).

14. Protection des données personnelles

- Le cinéma respecte la confidentialité des informations personnelles recueillies lors de l'achat des billets. Ces informations seront partagées uniquement avec le prestataire de billetterie et dans le but strict du bon déroulement de l'achat de billets ou pour se conformer à des obligations légales.

15. Droit applicable et litiges

- Les présentes conditions sont régies par la législation en vigueur. En cas de litige, toute contestation sera soumise aux juridictions compétentes.